



Comité Départemental de Tir de l'Essonne

SAISON 2017/2018

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS - TIR A 10 METRES

CARABINE/PISTOLET

VILLEMORISSON

dimanche 26 Novembre 2017

Séries : 08H00

Phases finales: 14H00

But : le niveau départemental regroupe tous les clubs souhaitant participer au championnat de France des Clubs. Il permet de décerner le titre de Champion Départemental des Clubs et de qualifier, pour le niveau régional, les clubs champions de chaque département et les meilleurs suivants du classement, en fonction du nombre de places disponibles au niveau régional.

Composition des équipes : les équipes gérées par un Capitaine sont composées de 5 tireurs dont, au minimum, un jeune (Minime, Cadet et Junior Garçon ou fille) ou une dame et, au maximum, 2 tireurs inscrits sur les listes nationales du Ministère des Sports (Elite, Senior ou Jeune).

Déroulement des épreuves : Match de qualification en 150 coups, tiré en 4 heures essais compris, sur un même et unique poste de tir à raison de 30 coups par chacun des cinq membres de l'équipe.

Inscriptions et établissement du plan de tir :

Chaque club devra retourner les feuilles d'inscription ci-jointes dûment remplies pour :

Le 31 OCTOBRE 2017

ATTENTION A L'ADRESSE A LAQUELLE IL FAUT RENVoyer LES DOCUMENTS



A : Patrice Arnaud - 18, rue du Gault - Géraïnville - 28360 PRUNAY-LE-GILLON
Tél. : 06 12 77 77 05 - internet: patrice.cdte91@free.fr

- ✓ Aucune inscription ne sera prise téléphoniquement.
- ✓ Les feuilles d'inscription doivent obligatoirement être accompagnées du règlement correspondant.



Comité Départemental de Tir de l'Essonne

Déroulement des épreuves :

1. Application du règlement fédéral.
2. L'ordre de passage est fixé lors de l'engagement des tireurs de l'équipe (ajustement possible par la suite). Le capitaine peut ou non être lui même tireur dans la dite équipe.
3. Les horaires prévus seront respectés (sauf incident de fonctionnement).
4. Un jury technique et un jury d'appel seront constitués par le responsable d'arbitrage, sur le stand.
5. Tout tireur ne pouvant présenter sa licence 2017/2018 avec le visa médical, ne pourra participer au tour départemental
6. Les tireurs doivent se présenter au contrôle des armes, tenues et licences ¾ d'heure avant le début de leur série.
7. **Il est à prévoir que les tireurs soient disponibles, l'après-midi, pour les phases finales.**
8. Il n'y a pas de restauration sur place.

Engagements :

Le montant des engagements est de :

- 30 € par équipe

Les chèques devront être libellés à l'ordre du C.D.T.E.

Remises des récompenses : *Au stand de tir de Villemoisson*

Dimanche 26 Novembre 2017 à l'issue des finales du pistolet et de la carabine

La remise de récompenses sera suivie d'un pot amical.

La commission sportive souhaite bonne chance à tous les tireurs et vous prie de recevoir ses sportives salutations.

Pour la Commission Sportive
Patrice Arnaud